

L'enjeu

L'effacement des réseaux électriques contribue au renforcement et à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité des usagers, les lignes n'étant plus soumises aux aléas climatiques. Cette démarche valorise votre patrimoine.

Les collectivités peuvent participer financièrement à l'extension du réseau électrique lors de construction.

Votre problématique

- La collectivité souhaite améliorer l'esthétique urbaine grâce à la suppression des poteaux et fils disgracieux.
- La collectivité souhaite vérifier qu'elle paye le bon prix pour les extensions du réseau.

Comment intervient la FDE 62 ?

La FDE 62 apporte son concours au travers d'un programme de subventions.

- Dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques BT et éclairage public, la FDE 62 délègue la Maîtrise d'Ouvrage des travaux d'effacement à la Collectivité, à travers une convention de délégation de Co-Maîtrise d'Ouvrage.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux HTA sur le domaine public sont réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage Enedis.
- La FDE 62 apporte un soutien technique dans le cadre de la procédure de validation et d'interprétation des propositions techniques et financières d'Enedis.

Vos avantages

- Les dossiers d'enfouissement du réseau d'éclairage public sont ouverts aux subventions du projet SEVE. La FDE 62 vous encourage à profiter de vos travaux d'effacement pour moderniser votre Eclairage Public.
- La collectivité est assurée de payer le juste prix.



Avant



Après

Votre interlocuteur de la FDE 62

Paul DAVANNE
Ingénieur réseaux

Ligne directe 03 21 71 62 71

Portable 07 85 92 60 13

Mail : paul.davanne@fde62.fr